



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CÉRAMIQUE  
CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CÉRAMIQUE

23, rue de Cronstadt – 75015 Paris  
Tél : 01 56 56 70 00 – Fax : 01 45 31 58 04  
E-Mail : soc.fr.ceram@ceramique.fr – http : //www.ceramique.fr

V/Réf. V/Dde du 10/07/09

N/Réf. 06967 du 06/08/09

Date de réalisation des essais : 10/08/09

RAPPORT D'ESSAI N° XC09/01698

Nature de l'essai : APTITUDE AU CONTACT ALIMENTAIRE DES ARTICLES EN CERAMIQUE

Test : CAPACITY TO FOOD CONTACT OF CERAMIC TABLEWARE

N° SFC Désignation de l'article Nombre d'échantillons  
SFC N° Article designation Number of samples  
33071 Pièce A : Gamme domestique 4

Catégorie d'échantillon : Catégorie 1 (Article plat / Flatware)  
Sample category

Norme : NF EN 1388-1 : 1996  
Procedure

RESULTATS/RESULTS

ECHANTILLONS SAMPLES	Volume de remplissage ml Filling volume ml	Surface de référence* dm <sup>2</sup> Reference area dm <sup>2</sup>	Pb en mg/dm <sup>2</sup> Pb in mg/dm <sup>2</sup>	Cd en mg/dm <sup>2</sup> Cd in mg/dm <sup>2</sup>
1	383	3.07	0.016 ± 0.005	< 0.0010
2	386	3.07	0.040 ± 0.006	< 0.0010
3	388	3.07	0.027 ± 0.005	< 0.0010
4	454	3.07	0.034 ± 0.007	< 0.0010

\* : aire de la surface destinée à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Limites admissibles selon directive 84/500/CEE modifiée par directive 2005/31/CE (Permissible limits) :

Pb : 0.8 mg/dm<sup>2</sup> - Cd : 0.07 mg/dm<sup>2</sup>

Incertitude associée à la limite de quantification du cadmium : ± 0.0006 mg/dm<sup>2</sup>

(associated uncertainty with the quantification limit of cadmium)

Echantillons conformes aux exigences de la réglementation CEE

Samples in conformity with CEE regulation

PARIS, le 12 aout 2009

La Responsable du  
Service Caractérisations

PO.

S. AUCLERC

L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

